

www.arize-leze.fr

LES REALISATIONS 2018

... social, voirie, économie, urbanisme, gestion des déchets ...

LES DOSSIERS

- . La voirie d'intérêt communautaire
- . Une Maison de Santé Pluridisciplinaire
- . L'opération sur l'habitat privé



BUDGETS ET FISCALITE

Une présentation détaillée des finances

Arize-Lèze Infos

LE MOT DU PRESIDENT

“ Un seul territoire ”
une seule politique



Madame, Monsieur,

La communauté de communes Arize-Lèze aura bientôt deux ans.

Deux années nécessaires à l'organisation d'une nouvelle collectivité aux compétences larges et importantes telles que la santé, l'enfance et la jeunesse, les routes, la gestion des déchets, l'économie et bien d'autres.

Deux années qui auront également permis de redresser une collectivité née en grande difficulté budgétaire.

Si le difficile processus de fusion est aujourd'hui quasiment achevé du point de vue décisionnel, il est encore nécessaire d'expliquer pourquoi et comment ce nouveau territoire communautaire, notre bassin de vie, doit évoluer pour plus de cohérence et d'efficacité.

En effet, si la décision politique est un fait, positif, sa mise en œuvre sur le terrain, auprès des usagers, reste à finaliser, à expliquer.

Je le redis, l'Arize-Lèze doit être un territoire au service de toutes les communes et de ses habitants, un lieu de solidarité, de réflexion et d'action.

Pour cela, pour que nous soyons efficaces, nous devons d'abord rassembler les femmes et les hommes qui décident, écouter ceux qui réalisent, cibler nos différences et unifier les organisations des deux vallées.

Pour cela, je n'ai eu qu'une ligne de conduite, qu'un mot d'ordre, et ce depuis le premier jour, UN SEUL TERRITOIRE, UNE SEULE POLITIQUE.

Cette rigueur est parfois contraignante, voire contrariante, car elle oblige chacun à évoluer. Mais l'esprit communautaire, le sens du compromis, des élus du territoire d'abord, des agents et maintenant je l'espère de tous les acteurs, a permis d'avancer de manière importante sur de nombreux sujets et faire qu'aujourd'hui nous sommes en mesure de parler de projets d'avenir, de projets stratégiques, à la seule échelle de l'Arize-Lèze.

Une collectivité sobre, qui agit vite et fort quand c'est nécessaire, quand c'est son rôle, mais qui sait aussi rester en retrait quand elle n'est pas concernée, voilà ce que nous devons continuer à soutenir.

L'exemple de la Maison de santé pluridisciplinaire multisites de l'Arize en est le meilleur exemple. L'enjeu de la santé est majeur, et la communauté se devait d'intervenir pour aider cette partie de notre territoire affectée par le manque de professionnels et ses conséquences multiples présentes et à venir. Rien n'est acquis en la matière, mais ce projet est prioritaire et il est l'objet de toute notre attention.

Madame, Monsieur, la communauté de communes est aujourd'hui chargée de nombreux sujets de notre quotidien, elle évolue vite. Je vous invite donc à prendre connaissance de ses actions dans ce journal.

A votre service, le Président Laurent PANIFOUS

AU SOMMAIRE

LA MAISON DE SANTÉ	P 2
LES TRAVAUX DE VOIRIE	P 3
LA PLATEFORME INTERNET	P 4
LE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE	P 5
L'HÔTEL D'ENTREPRISES	P 6
L'URBANISME	P 7
L'OPÉRATION "HABITAT"	P 8
L'ACTION SOCIALE	P 9
LES DÉCHETS	P 10
BUDGET FONCTIONNEMENT	P 11
BUDGET INVESTISSEMENT	P 12
BUDGETS ANNEXES	P 13
LA FISCALITÉ	P 14
L'OFFICE DE TOURISME	P 15

Une Maison de Santé sur l'Arize

Répondre aux fragilités de notre ruralité

UN PARTENARIAT ENTRE PROS ET COLLECTIVITES



L'ETAT DES LIEUX

En 2016, le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public a confirmé que le secteur de l'Arize était sous doté au niveau de l'offre de services de santé.

La situation s'est cruellement dégradée suite à la cessation d'activité des 2 derniers médecins généralistes de la commune du Mas d'Azil.

Devant le risque de désert médical, de nouveaux praticiens se sont saisis de la thématique en partenariat avec la mairie et la communauté de communes Arize Lèze.

Il devenait urgent de mettre en œuvre un travail coordonné entre les différents acteurs de santé locaux, afin d'améliorer la qualité des soins délivrés aux patients.

Le projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire (MSP) a naturellement vu le jour.

INITIATIVE DU PROJET :

Nous pouvons souligner ici l'investissement d'une élève interne de troisième cycle en faculté de médecine, candidate à l'installation sur Le Mas d'Azil.

Cette étudiante a su mobiliser autour d'elle un groupe de professionnels de santé et les élus du territoire afin de construire avec les collectivités un projet ambitieux mais à l'échelle des besoins des habitants.

UN PROJET DE SANTE DES PRATICIENS

Un projet de santé est en cours d'élaboration par les professionnels de la vallée regroupés dans un premier temps au sein d'une association.

L'ESPRIT DU PROJET

La Maison de Santé Pluridisciplinaire de l'Arize sera organisée en multi sites. Les professionnels déjà installés dans le village pourront au choix intégrer le bâtiment socle ou rester dans leurs locaux.

Les médecins et autres professionnels de santé actuellement installés sur les villages des Bordes sur Arize et de Daumazan sur Arize resteront dans leurs locaux actuels dont les communes respectives ont déjà soutenu la réhabilitation des bâtiments.

L'ACCÈS AUX SOINS

Le projet dessine les modalités d'accès aux soins:

- sur les exigences d'accessibilité (géographique, financière, sociale) et de maintien à domicile.

- sur une orientation des patients avec gestion de l'accueil informatisée, en secrétariat et horaires de permanences larges.

- sur une continuité des soins et une permanence de soins ambulatoires

UN TRAVAIL EN ÉQUIPE

Une coordination entre les professionnels de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et les partenaires institutionnels sera assurée par un coordonnateur externe à la structure.

Il organisera les réunions de concertations pluri-professionnelles sur les cas complexes et rédigera les comptes rendus.

UN SYSTÈME D'INFORMATION

La Maison de Santé Pluridisciplinaire sera équipée d'un logiciel informatique commun avec partage des informations sur les données médicales des patients entre les médecins généralistes et les autres professionnels de santé de la structure.

LE PROJET ARCHITECTURAL

Le bâtiment destiné à loger la structure est un ancien centre médical, il détient de nombreux atouts:

Il est situé sur un terrain clos, au cœur du bourg du Mas d'Azil où s'articule un ensemble de commerces et de services de proximité, il est accessible pour tous avec une grande capacité de stationnement.

L'opération consiste à créer un ensemble d'espaces destinés à accueillir les futurs professionnels de santé.

Le programme prévisionnel qui sera réévalué avec l'architecte et les praticiens projette les agencements suivants:

Au RDC: 3 cabinets médicaux et une zone d'accueil avec salles d'attente et sanitaires.

Au 1^{er} étage: 4 bureaux avec salles d'attente et sanitaires.

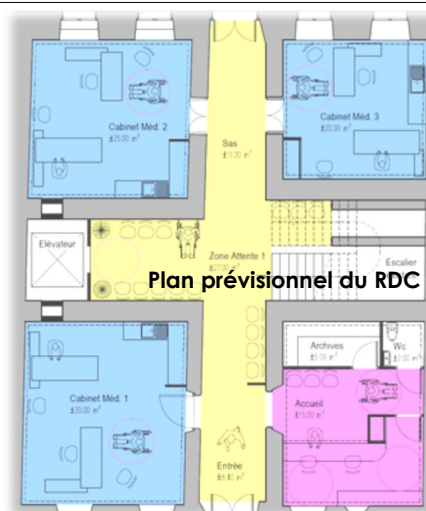
Il est prévu également l'installation d'un dispositif élévateur afin de desservir l'ensemble des niveaux.

Un aménagement de la cour intérieure existante sera réalisé pour l'approche des véhicules de transports type ambulances, taxis ...

Coût prévisionnel: 500 000 € HT

Subventions sollicitées: 80 % dont

250 000 € déjà accordés par l'Etat



Voirie d'intérêt communautaire

Gérer 350 kms de routes sur 27 communes

UNE COMPETENCE "MULTIRISQUES"

UNE REORGANISATION DU SERVICE

La nouvelle équipe chargée des travaux de voirie en régie est composée d'un chef de service, un chef d'équipe et de 4 agents techniques.

L'ancien chef d'équipe est aujourd'hui chargé de la maintenance et de l'entretien des équipements et bâtiments communautaires.



DESCRIPTIF DES TRAVAUX A REALISER

LE PLUVIAL:

Nettoyage, restauration, redimensionnement et création d'aqueducs ; Inventaire, nettoyage, visite, petites réparations des ouvrages d'arts en régie. Les gros travaux sont exécutés par des entreprises privées; Curage et création de fossés avant l'enduit.

L'ÉLAGAGE :

Opération nécessaire afin de sécuriser la circulation des usagers et faciliter le passage des véhicules de l'équipe. Pour les communes ne possédant pas les moyens humains et matériels nécessaires, la communauté de communes effectue les travaux sous mandat financés par la commune.

LES ENDUITS :

Préparation de support: pose de bordures, dégagement de visibilité, purge localisée... Traitement des déformations (reprofilage), entretien de l'enduit (Point A Temps), étanchéité de la chaussée (revêtement).

RAPPEL SUR LE MATERIEL

1 goudronneuse, 3 camions gravillonneurs, 1 camion hydro-cureur, 1 compacteur, 1 tractopelle, 1 pelle mécanique, 1 mini pelle, 1 niveleuse, 1 épaveuse, 2 camions pour le balayage et le transport de machines et véhicules. Les véhicules viennent d'être équipés de compteur horaire pour un meilleur suivi d'activités et de facturation.

LES INTEMPERIES ESTIVALES

Les événements climatiques de juin et juillet ont provoqué d'importants dégâts sur les infrastructures routières, ouvrages d'art et biens annexes, réseaux de distribution et d'assainissement de l'eau, ils ont également généré des travaux urgents de restauration des capacités d'écoulement des cours d'eau et de la chaussée en régie.

La remise en état de ces équipements n'étant pas couverte par les assurances, un accompagnement de l'ETAT dans la prise en charge de ces travaux a été sollicitée sur une Dotation de Solidarité.

Les travaux concernés seront effectués par des entreprises spécialisées.



Près de 490 000 € TTC de dégâts sur 10 communes

UN LOGICIEL DE VOIRIE

La communauté de communes a fait l'acquisition d'une application qui répond aux caractéristiques d'un logiciel de gestion de voirie et de consultation de données cadastrales.

UN REGLEMENT DE VOIRIE

Un règlement de voirie est en cours d'élaboration, il sera destiné à cadrer l'activité, les obligations et les droits de la communauté de communes, des communes, des riverains et des usagers.

RECONSTRUCTION DE PONTS

La compétence "Voirie d'intérêt communautaire" a imposé à la communauté de communes des opérations d'entretien des 2 ouvrages d'art:

LE PONT DE ROUGAYRAN À PAILHÈS

Les travaux après étude, ont consisté à détruire l'ancien pont et à construire le nouvel ouvrage.

Coût de l'opération: 180 000 € TTC

La communauté de communes a pris en charge 100% du financement.



LE PONT DE MONTBRUN À DAUMAZAN

Ce pont qui dessert un cinquantaine d'habitations, le village de vacances des Cazalères et diverses exploitations agricoles, est délabré et sa capacité ne peut plus dépasser 3.5 t . Il est devenu nécessaire et urgent de reconstruire un nouvel ouvrage dès 2019.

Coût prévisionnel: 290 000 € TTC



Les travaux sur les ponts sont cofinancés par une subvention DETR et par les communes dans le cadre d'une contribution de solidarité annuelle.

Une plateforme WEB

Informers les citoyens par les nouvelles technologies

WWW.ARIZE-LEZE.FR



DEVELOPPEMENT DE LA PLATEFORME

Suite à la fusion, la nouvelle communauté de communes Arize-Lèze a souhaité se doter d'une plateforme internet innovante, ergonomique, dynamique, évolutive et esthétique, une véritable vitrine interactive de l'ensemble du territoire, des 27 communes et des acteurs qui la composent.

Le développement de cet outil a été confié à la société DATAETIC (prestataire pour le site de la Région OCCITANIE).

Le coût de la conception, de l'hébergement, de la maintenance, de la formation des "webmasters" et la réservation des noms de domaines s'élève à 16 310 € HT. Le Conseil Département a subventionné le projet à hauteur de 4 300 €.

LA GESTION DE L'OUTIL

LES NOMS DE DOMAINES

La communauté de communes gère actuellement 25 noms de domaines comprenant les URL intercommunales ainsi que les adresses déposées pour les communes qui ne possédaient pas de site propre.

LA GESTION DES CONTENUS

La mise à jour des sites internet (le back Office) est administrée en interne. Les sites du portail peuvent ainsi être personnalisés au niveau de l'arborescence générale, des rubriques, sous rubriques et articles.

Une formation sera proposée en janvier pour les "contributeurs" des communes intéressées.

LE PORTAIL COMMUNAUTAIRE

L'arborescence est structurée à partir d'une page d'accueil présentant les coordonnées et les horaires de bureau, un zoom sur les actualités et l'agenda des prochaines manifestations. Divers onglets interactifs renvoient sur des rubriques informatives:

LA RUBRIQUE « COMMUNAUTÉ »

Présentation des informations relatives à la structure administrative (Compte rendus de conseil, budgets, compétences, marchés publics, bulletins ...).

LA RUBRIQUE « LES SERVICES »

Présentation des services communautaires (urbanisme, économie, action sociale) et liens vers les services annexes ou délégués (droits et démarches, déchets, enfance ...).

LA RUBRIQUE « LES COMMUNES »

Liens vers les 27 mini-sites communaux

LA RUBRIQUE « ANNUAIRE »

Présentation de 698 acteurs socio-professionnels (pages jaunes locales) avec recherche par activité, localité ou mots clés.

LA RUBRIQUE « AGENDA »

Lien vers l'agenda des manifestations locales sur le site « TOURISME ».

LA RUBRIQUE « CULTURE »

Lien vers les sites du réseau de bibliothèques et les cinémas locaux.

LA RUBRIQUE « TOURISME »

Transfert sur le portail internet de l'office de tourisme cantonal.

UN MOTEUR DE RECHERCHE

Recherche sur le site par mots clés.

CARTOGRAPHIE

Géolocalisation de cartes du territoire

LES SITES EXTERNES

La communauté de communes a souhaité offrir aux communes et aux institutions qui ne possédaient pas de site internet l'opportunité de pouvoir communiquer sur la toile.

LES MINI-SITES COMMUNAUX

27 mini-sites communaux ont été créés avec un nom de domaine personnalisé.

La structuration de chacun de ces sites est conçue, sur une arborescence similaire au portail communautaire: à partir d'une page d'accueil présentant les coordonnées et les horaires d'ouvertures municipales, un zoom sur les actualités communales ou intercommunales (au choix de la municipalité), un agenda propre à la commune et un zoom sur l'agenda intercommunal des prochaines manifestations.

Pour les communes qui possédaient déjà un site internet, un lien est prévu pour rediriger la navigation sur ce site.

Pour les autres communes, des onglets interactifs renvoient sur les rubriques informatives du portail communautaire et un onglet propre à la commune, permet de communiquer sur les informations et services municipaux.

L'annuaire socio-professionnel et la cartographie sont paramétrés sur les données communales.

LES SITES ASSOCIES

D'autres sites ont été conçus sur la base du portail communautaire, il s'agit notamment de la communication de l'hôtel d'entreprises ou de l'association Goyhénèche.

Essor & attractivité économique

Une compétence imposée mais une volonté affirmée

L'ACCOMPAGNEMENT D'ACTIVITES



PLAN DE PAYSAGES / CLIMAT ENERGIE

Dans son ambition à devenir TEPOS (territoire à énergie positive) en 2050, le PNR élabore un « plan de paysage pour la transition énergétique et climatique ». Pour atteindre cet objectif, une stratégie **paysage/énergie** se décline en thématiques transversales : -réduction des consommations d'énergie -rénovation du bâti ancien -énergies renouvelables -mobilité durable -réduction des GES -adaptation au changement climatique - productions locales -documents d'urbanisme,

3 territoires pilotes dont l'Arize/Lèze ont été identifiés pour conduire une étude prospective en termes d'enjeux, de stratégies et d'actions. Elle est élaborée par un bureau d'études, financée par le PNR et fait appel à un comité de pilotage et technique mais aussi et surtout à des groupes de travail locaux (élus, associations, habitants, forces vives et ressources).

La mission, par points d'étapes successifs, s'étalera sur l'année 2019. Si vous êtes intéressés pour participer aux réflexions des groupes locaux, vous pouvez vous signaler auprès de la communauté de communes.

UNE MARE PEDAGOGIQUE A XPLORIA

LE PROJET

L'idée de création d'une mare pédagogique vitrée est née en 2016 pour développer l'offre didactique des espaces ludiques et muséographiques du musée-parc Xplorla sur la thématique des espèces endémiques des zones humides.

LES TRAVAUX FINALISES

L'opération a consisté à créer un bâtiment en bois sur un mur banché vitré de 12 mètres de long, installer du mobilier ludique et pédagogique pour permettre l'observation de la vie aquatique.

Des terrassements ont été effectués pour accueillir la mare avec des plantes aquatiques et aménagements paysagers.

Coût de l'opération: 60 500 € HT

Ce projet a bénéficié d'un financement exceptionnel de près de 80 %.

CRÉATION DE RÉSERVES FONCIÈRES

Dans le cadre de l'aménagement territorial, le devenir du foncier agricole, dans des zones à déprise notamment, est un enjeu de premier plan pour mettre en adéquation des attentes de production et de consommation locales avec des candidats à l'installation en butte à l'accès au foncier.

Ainsi, sous l'égide du PNR, des situations de cession/transmission vont être repérées pour tenter de satisfaire des demandes en production maraîchère et lait de brebis bio dans des zones pré-identifiées.

En facilitateur, la communauté de communes, aidée en cela par la SAFER, ambitionne de constituer des réserves foncières à taille humaine par des outils juridiques à définir et complémentaires de ceux existants.

Dans cette recherche de mise en relation « cédant/repreneur », tout acteur de ces filières peut se faire connaître auprès de la communauté de communes.

LE SOUTIEN A L'ACTIVITE ECONOMIQUE

RAPPEL SUR LA COMPETENCE

La Loi NOTRe du 7 août 2015 a renforcé le rôle des communautés de communes en matière de développement économique, en leur réservant la décision de l'attribution des aides relatives à l'investissement immobilier des entreprises, les Régions et les Départements ne pouvant plus intervenir que par voie de convention avec le bloc communal.

Ce régime des aides à l'immobilier d'entreprises doit s'inscrire dans le cadre du Schéma Régional du Développement Economique (SRDEII) :

- pour que la Région puisse participer au financement des aides décidées en communauté de communes.
- pour déléguer au Département la compétence d'octroi d'une partie de ces aides.

La communauté de communes assume donc les fonctions de guichet d'entrée, préalable aux cofinancements de la Région et du Département.

C'est à ce titre que le Conseil communautaire du 3 mai 2018 a validé le régime d'aides à l'immobilier d'entreprise en vigueur sur le territoire à hauteur de 60 000 € annuels.



ILLUSTRATION JPS LAIT

L'entreprise JPS LAIT, située sur la commune de Lézat, a sollicité une subvention de 60 000 € sur 3 années auprès de la communauté de communes pour financer l'extension de son bâtiment et de son outil de production pour un montant total de 7 millions d'euros HT.

Cette aide permet un cofinancement de 1,5 million € de La Région Occitanie et de 180 000 € du Département.

L'Hôtel d'entreprises Arize-Lèze

Répondre aux nouvelles organisations du travail

UN EQUIPEMENT AU SERVICE DE TOUS

www.arizeleze-entreprendre.fr

Très Haut Débit (Fibre à 100 Mo)

L'HOTEL D'ENTREPRISES ARIZE LEZE

FINALISATION DE LA CONSTRUCTION

Les travaux de l'hôtel d'entreprises ont été réceptionnés (avec quelques réserves) le 25 avril 2018. L'inauguration officielle en présence de Carole DELGA Présidente de la Région Occitanie s'est tenue le 15 juillet 2018.

Coût de l'opération: 2 100 000 € HT
Subventions obtenues: près de 70%

Fonctionnement annuel : 185 000 €

LE PERSONNEL

La gestion des espaces et des machines est assurée par du personnel de la communauté de communes:

UNE CHEFFE DE PROJET INNOVATION est notamment chargée de la responsabilité et de la promotion du site.

UN FABMANAGER responsable des ateliers de fabrication numérique a été embauché à mi-temps pour la gestion et l'assistance sur l'espace de prototypage, la formation des usagers aux équipements et l'animation du lieu.

LES USAGERS

LES ADHERENTS UTILISATEURS: La location des espaces coworking et des machines du FABLAB s'effectuent dans le cadre d'une adhésion de 10 € à 30 € et de prestations payantes.

UN COLLECTIF: "Comètes Innovation" a été créé, il est composé d'usagers et de partenaires, acteurs de la dynamique et du développement du lieu.

Coworking et télétravail

calme & concentration

L'espace coworking et télétravail propose des bureaux partagés sur 160 m²:
des postes de travail permanents à 100 € /mois et des postes nomades à 10 € /jour.
L'usage ponctuel à durée limitée est offert aux non professionnels ou en dépannage.

Ateliers Fab Lab

expérimentation & innovation

Le Fab Lab offre 2 espaces d'ateliers équipés d'outillages divers et machines numériques:
Imprimantes 3D, découpe/graveuses laser, fraiseuse, plotter vinyle à 10 € de l'heure.
Accès permanent aux espaces à 50 €/mois et nomade à 5€/jour (hors coût matériaux)

L'urbanisme: clef du cadre de vie

Mieux appréhender la mutation du territoire

DES OPERATIONS CONCERTÉES

DOCUMENTS D'URBANISME

La communauté de communes assume l'actualisation des documents.

MODIFICATION DU PLU DE L'ARIZE

Une modification avec enquête publique du PLU Intercommunal de l'Arize avait été prescrite en 2016, il s'agissait d'une adaptation au règlement écrit et au zonage avec notamment insertion de nouveaux "changements de destination". La modification a été approuvée en septembre 2018.

REVISION DE LA CARTE DE DURFORT

Une révision de la carte communale a été engagée sur la commune de Durfort afin d'effectuer une extension du périmètre de la zone urbaine à vocation touristique pour autoriser un projet d'extension du camping du Bourdieu.

MODIFICATIONS DU PLU DU FOSSAT

MODIFICATION SIMPLIFIÉE

Une modification simplifiée du PLU du Fossat a été approuvée le 19 septembre 2017. Il s'agissait d'une adaptation au règlement écrit et au zonage pour permettre la construction de la nouvelle gendarmerie.

MODIFICATION (ENQUETE PUBLIQUE)

Une modification de zonage AU0 en zone AU1 avec enquête publique du Plan Local d'Urbanisme du Fossat a été engagée en septembre 2018.

FINALISATION DU PLU DE SAINT YBARS

La communauté de communes assure la maîtrise d'ouvrage pour la finalisation du PLU de Saint Ybars qui avait été interrompue lors de la fusion.

MODIFICATION DU PLU DE LEZAT / LEZE

Une modification simplifiée du PLU de Lézat a été prescrite sur une adaptation au règlement écrit et au zonage pour permettre une extension d'un bâtiment artisanal et corriger une erreur matérielle.

FINANCEMENT DES OPERATIONS

Le financement de ces opérations est assuré par le fonds de concours des communes concernées, soit une participation à 50 % de la part restante après déduction des subventions.

OPERATION "BOURGS-CENTRES"

DEFINIR UN PROJET URBAIN

4 communes du territoire ont été reconnues comme bourgs-centres dans le dispositif Régional, il s'agit de Le Fossat, Le Mas d'Azil, Lézat sur Lèze et Daumazan sur Arize.

Une étude a été engagée par la communauté de communes sous mandat des 4 communes, afin de définir un projet global de valorisation et de développement par village.

Cette étude fixera les objectifs stratégiques et les priorités d'actions notamment dans les domaines du cadre de vie, économique, urbain, patrimonial, environnemental et social.

Elle va permettre la contractualisation en 2019 avec le Conseil Régional sur le programme d'actions du projet urbain, pour chacun des 4 bourgs-centres.

PROBLEMATIQUE ILOTS CENTRE-BOURG

Des élèves en architecture et en Science PO vont participer à un "atelier" de revitalisation du bourg de Sabarat dont le centre ancien est classé en zone rouge inondable, dans le périmètre de protection des monuments historiques avec un îlot d'habitat très dégradé.

Le projet de recomposition d'un tel îlot est, ainsi, un « cas d'école » qui réunit diverses contraintes, que l'on retrouve dans les bourgs voisins.

L'objectif de l'étude avec méthodologie transposable doit viser à :

- sécuriser l'îlot et retrouver des logements sains et confortables, tout en préservant les caractères du bâti patrimonial,
- proposer des adaptations de l'existant pour réduire la vulnérabilité aux risques (inondation,...) et répondre aux attentes et besoins actuels (espaces de respiration, lumière, accueil d'autres fonctionnalités que résidentielle) et futurs (transition énergétique et climatique).



OPERATIONS HABITAT

L'ETUDE PRE-OPERATIONNELLE HABITAT

L'étude pré-opérationnelle finalisée en 2017 a permis au territoire de s'engager pour au moins 3 ans sur un Programme d'Intérêt Général (PIG) consacré à l'amélioration de l'habitat privé.

LE PROGRAMME D'INTERET GENERAL

Ce programme concerne tous les habitants (propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, propriétaires d'immeubles vacants) du territoire. Les thématiques prioritaires d'intervention pour lesquelles des financements conséquents sont mobilisés concernent la résorption de l'habitat vétuste / insalubre / indécent, l'amélioration thermique et l'adaptation au vieillissement des logements occupés, la réhabilitation de logements vacants situés sur les centres bourgs.

L'animation et le suivi du programme ont été confiés au cabinet ALTAIR qui assure l'accueil, le conseil et l'accompagnement des propriétaires.

LE PROJET D'OPAH MULTISITES

La Communauté de Communes a sollicité la Direction Départementale des Territoires pour inscrire ses 4 bourgs centres dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat multi sites par la signature d'une convention qui pourrait être formalisée début 2019.

Cette opération permettra également de distribuer l'enveloppe dédiée aux logements vacants dans le PIG pour une consommation exclusive par les 8 autres centres de bourgs identifiés par convention.

Le Programme d'Intérêt Général

Soutenir l'amélioration de l'habitat privé

DES FINANCEMENTS D'EXCEPTION

UN PROGRAMME HABITAT ?

OPERATION D'AMELIORATION HABITAT

Procédure publique permettant de conjuguer ingénierie de terrain et mobilisation d'aides financières spécifiques (Anah, Etat, Région, Département, Collectivités locales...) pour favoriser ou permettre l'amélioration de l'habitat privé.

LIMITEE DANS LE TEMPS

- Les travaux doivent être recevables de par leur nature et ne pas avoir commencés avant le dépôt de la demande
- Les travaux devront être confiés à des professionnels du bâtiment (devis détaillés avec fourniture et pose)
- Les aides s'adressent aux propriétaires occupants à revenus modestes (plafonds de ressources « ANAH » à respecter) et aux propriétaires bailleurs sans conditions de ressources.

PRIORITES D'INTERVENTION

- Lutte contre l'habitat indigne et dégradé
- Amélioration de la performance énergétique des logements et lutte contre la précarité énergétique
- Adaptation des logements aux besoins des personnes en situation de handicap et/ou âgées
- Résorption de l'habitat vacant dans les centres-bourgs
- Sensibilisation aux risques naturels (inondations)

ASSISTANCE AU MAITRE D'OUVRAGE

PILOTAGE, SUIVI ET ÉVALUATION CONTINUUS DE L'OPÉRATION

- ALTAIR accompagne les élus et la communauté de communes:
- Suivi de l'avancement des demandes,
 - Suivi critique du déroulement de l'opération avec production d'états d'avancement et de bilans annuels,
 - Communication et lien avec tous les partenaires,
 - Animation du Comité de Pilotage de l'opération,
 - Evaluation finale de l'opération.

L'ANIMATION DU PIG

DES PERMANENCES SANS RDV

ALTAIR, est le bureau d'étude missionné pour informer, conseiller et accompagner les particuliers, il assure des permanences régulières:

**1^{er} jeudi du mois de 9h30 à 11h30
à la Mairie du Fossat**

**3^o mercredi du mois de 9h30 à 11h30
à la Mairie du Mas d'Azil**

DES CONSEILS TECHNIQUES

ALTAIR aide les particuliers à définir leur programme de travaux (priorités, subventionnement).
Il réalise les études, diagnostics, fiches de synthèse nécessaires aux dossiers de demande de subventions suite à des visites à domicile.

AIDE AU MONTAGE DES DOSSIERS

ALTAIR accompagne les particuliers tout au long du dispositif.

Altair



Tél : 05 62 93 07 40
altairscop@wanadoo.fr

PLANNING DE L'INTERVENTION ALTAIR

ETAPE 1: Premier contact – Evaluation du projet et de l'éligibilité de la demande

ETAPE 2: Visite à domicile et diagnostic sociotechnique dans un délai de 2 à 3 semaines

ETAPE 3: Projet d'intervention dans la semaine qui suit la visite à domicile

ETAPE 4: Présentation du projet d'intervention

ETAPE 5: Constitution des dossiers de demandes de subventions (délai fonction de l'obtention des devis)

ETAPE 6: Suivi personnalisé du dossier

le principal partenaire sur ce dossier est l'Agence Nationale de l'Habitat et son programme "Habiter Mieux".

**1,5 million d'€ d'aides publiques
pour améliorer
132 logements en 3 ans**

2 EXEMPLES DE DOSSIERS TRAITES

➔ TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE

Habitation ancienne acquise récemment par un couple avec 4 enfants aux ressources « Très Modestes »
Travaux permettant l'atteinte d'un gain énergétique de 42% :

- Isolation des combles perdus,
- Remplacement des menuiseries,
- Remplacement de la chaudière,
- Installation ventilation mécanique.

PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT DES TRAVAUX: 12 622 € TTC

SUBVENTIONNEMENT PIG

Anah (50% du HT) :	5 962 €
Prime Habiter Mieux :	1 192 €
Eco-chèque Région :	1 500 €

Total aides publiques : 8 654 €
(Soit 69% du montant TTC)

➔ DOSSIER "AUTONOMIE"

Accompagnement par l'animateur du PIG départemental

Travaux d'adaptabilité d'une salle de bain chez une personne âgée avec Installation de ventilation mécanique.

PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT DES TRAVAUX: 4 279 € TTC

SUBVENTIONNEMENT PIG

Anah (50% du HT) :	1 945 €
Département :	1 167 €
Communauté Arize Lèze	195 €

Total aides publiques : 3 307 €
(Soit 77% du montant TTC)

Structuration des services

Mieux répondre aux besoins des habitants

UN ENGAGEMENT AU BENEFICE DE TOUS

LES SERVICES ENFANCE & JEUNESSE

UN NOUVEAU DELEGATAIRE

Une mise en concurrence pour la Délégation de Services Publics " DSP enfance et jeunesse Arize-Lèze " 2018-2020 a été engagée en juillet 2017 : L'association ARIZE LOISIRS JEUNESSE et la Fédération LEO LAGRANGE ont candidaté.

Après avoir reçu les 2 structures, après instruction et analyse comparative approfondie des 2 offres, la candidature de La Fédération LEO LAGRANGE a été retenue.

Malgré une offre de prestations similaires, une différence significative des budgets a été mise en évidence, avec à moyen terme, une subvention d'équilibre annuelle inférieure de 335 000 € pour le délégataire choisi.

LE BUDGET DE LA DSP 2018

Le budget de fonctionnement 2018 s'élève à 2 173 431 € avec une subvention d'équilibre de 1 413 808 €.



L'EXTENSION DU RESEAU DE LECTURE

L'ETUDE DE FAISABILITE

Une étude a été réalisée en 2017 par la Bibliothèque Départementale de Prêt afin d'évaluer une extension du réseau de lecture publique sur le territoire Arize-Lèze.

LA REORGANISATION DU SERVICE

Le projet préconise notamment les moyens nécessaires permettant de rendre des services de qualité dans toutes les bibliothèques. Il s'agira dans une première phase de réaffecter des agents de l'Arize, de former les personnes bénévoles intervenant sur La Lèze et d'acquiescer du matériel et du mobilier adaptés.

L'intégration progressive des bibliothèques de La Lèze sera formalisée par convention avec le Département dans le cadre de la mise en œuvre du 2^e schéma départemental de lecture publique 2018 - 2021.

Cette nouvelle organisation permettra, dans un premier temps, une intégration progressive de la bibliothèque du FOSSAT dès le printemps 2018.

AVIS DE FERMETURE EXCEPTIONNELLE

Les bibliothèques du réseau de l'Arize seront partiellement fermées durant le mois de janvier 2019 afin de permettre aux agents d'effectuer les travaux nécessaires à l'intégration de la bibliothèque du Fossat.

INFOS AU : 05 61 67 90 72

COMMUNIQUE FRANCE ALZHEIMER

France Alzheimer Ariège propose aux aidants familiaux des temps de rencontre pour informer, échanger et partager autour de la maladie. Ils sont animés par 2 intervenantes et se dérouleront à la Mairie du Fossat.

les Jeudis de 14h à 16h
8 et 22 Novembre 2018
6 et 20 Décembre 2018
le 10 Janvier 2019,

Pour tout renseignement,
06 25 73 53 76 ou 06 41 81 46 77

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

LE TRANSFERT DE COMPETENCE

Après instruction par les deux commissions finances et déchets, le conseil communautaire a validé le transfert de la compétence de la collecte (concernant l'ancien territoire de la Lèze) des déchets ménagers au SMOCTOM du Plantaurel à compter du 1^{er} janvier 2018.

La décision a notamment été prise en considérant que l'organisation actuelle en régie communautaire n'avait pas les moyens de mettre en place les mesures qui doivent permettre de réaliser une réduction des déchets conformément au Grenelle de l'Environnement.

Le souhait consistait également en une uniformisation du service de la collecte des ordures ménagères sur l'ensemble du nouveau territoire Arize Lèze.

LE PERSONNEL ET LE MATERIEL

Les agents de l'équipe "Collecte et déchetterie" ont été transférés au SMOCTOM ainsi que les camions et les équipements.

LE FINANCEMENT

Il a été décidé une convergence des taux de la TEOM des contribuables de l'Arize et de La Lèze sur 4 ans pour arriver à un taux unique de 17,29 % en 2021.

LE TRANSPORT A LA DEMANDE:

Une mise en concurrence pour l'exécution du service de Transport A la Demande 2018-2020 a été réalisée sur 2 lots:

Le lot 1 concernant les destinations de Montesquieu, du Mas d'Azil et de Saint Girons a été octroyé à l'entreprise MUNOZ.

Le lot 2 concernant les destinations de Lézat et du Fossat n'a pas fait l'objet de candidature.

LA RANDONNEE

Les travaux d'entretien des itinéraires de randonnées (élagage, débroussaillage, balisage, signalétique et petite maintenance des ouvrages ...) sont assurés par le Chantier d'Insertion ISCRA, le montant des travaux 2018 s'élève à 38 477 €.

Gestion des déchets

Préserver environnement et cadre de vie

LA COMPETENCE TRANSFEREE EN 2018

LA RÉDUCTION DES DÉCHETS : UN ENJEU DE POIDS



La volonté d'uniformisation des collectes va nous permettre de mieux répondre à la réduction des déchets qu'impose la loi de Transition énergétique pour la Croissance verte. En effet, au 1er janvier 2020, nous ne pourrions ensevelir que 33 000 tonnes par an de déchets ultimes à Berbiac (commune de Manses), et non les 48 000 tonnes actuelles. Si nous ne respectons pas cette diminution, les tonnages supplémentaires devront être traités hors département, ce qui aura un impact financier. Réduire les déchets, c'est aussi maîtriser les coûts.

Le dérèglement climatique, l'effondrement de la biodiversité, les pollutions croissantes... tous les voyants sont au rouge. Les actions menées par la Communauté de Communes et le Smectom sont, bien-sûr, incontournables, toutefois, tout ne repose pas que sur ces deux collectivités. Ces sujets, déterminants pour nos conditions d'existence actuelles et futures, méritent la mobilisation de toutes et de tous, à tous les niveaux : élus, industriels, entrepreneurs, fonctionnaires, scientifiques, médias, personnes de la société civile, jeunes...

La réduction des déchets est simple à mettre en œuvre. Il faut trier ses déchets et être vigilant sur nos choix de consommation. Le Smectom va prochainement équiper notre territoire en bacs individuels. Lors de cette campagne, des agents seront à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Plus que jamais, c'est dans l'échange et le partage des connaissances que nous ferons avancer la cause environnementale, dans les consciences et les actes.

Francis BOY Vice-président de la Communauté de Communes

EQUIPEMENT EN BAC INDIVIDUEL À DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS

En mars 2019, le SMECTOM équippa les **27 communes** de notre territoire en bacs individuels.

Pour cette opération, vous serez invités à vous rendre au « **Point d'accueil et de retrait** » des bacs du Fossat. Une équipe d'agents de collecte, d'animatrices et animateurs Prévention déchets et compostage seront à votre disposition pour vous accompagner et vous conseiller sur la gestion quotidienne de vos déchets.

Vous recevrez prochainement un dépliant à votre domicile qui vous informera des modalités et des horaires du « Point d'accueil et de retrait ».

HORAIRES DÉCHÈTERIES

**LES-BORDES-SUR-ARIZE
LE FOSSAT
LÉZAT-SUR-LÈZE**

du mardi au vendredi
8h - 12h / 14h - 16h15

Samedi
8h - 12h / 14h - 17h30



L'ENLÈVEMENT DES ENCOMBRANTS

Le service d'enlèvement des encombrants concerne **l'électro-ménager, la literie, le mobilier...** provenant d'un usage domestique uniquement et ne pouvant pas être mis dans une voiture

Nous vous demandons de **trier vos déchets par matériaux** avant le passage du camion et de veiller à ne pas les déposer sous des fils électriques.



Le Smectom du Plantaurel
VOUS ÉQUIPE
D'UN BAC INDIVIDUEL
à déchets ménagers résiduels



Infos, conseils et prises de rendez-vous:

www.smectom.fr

Par téléphone: 05 61 68 02 02.

Le Budget Principal 2018

Un fonctionnement adapté au territoire

LE BUDGET PRINCIPAL EN FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BP

POLE TECHNIQUE	649 350 €
Fonctionnement véhicule et bâtiments	245 250 €
Fournitures travaux voirie	318 000 €
Entretien chemins de randonnée	39 000 €
Animation Programme d'Intérêt Général	47 100 €

POLE ADMINISTRATIF ET BIBLIOTHEQUES	75 234 €
Charges de fonctionnement (hors agents)	43 234 €
Frais de communication	32 000 €

PERSONNEL, ELUS ET TRESORIER	899 438 €
Traitements ,déplacements, formations ...	829 598 €
Indemnités et cotisations des élus	60 600 €
Indemnités perceuteur et honoraires divers	9 240 €

REVERSEMENTS	807 275 €
Attribution de compensation communes	579 094 €
Fonds National Garantie des Ressources	17 181 €
Loyers et taxes EHPAD Daumazan et Le Mas	211 000 €

EQUILIBRE BUDGETS ANNEXES	1 035 595 €
Déficit budget Zone d'Activité Lézat	13 121 €
Déficit budget Enfance Jeunesse	865 159 €
Déficit budget Pôle d'Innovation Lézat	153 915 €
Déficit budget Transport A la Demande	3 400 €

PARTICIPATION AUX SYNDICATS	1 725 085 €
SMECTOM: Collecte et traitement Arize Lèze	1 283 607 €
Syndicat de rivières SMIVAL et SMBVA	51 802 €
PETR: Pôle Equilibre Territoriaux Ruraux	11 011 €
SDIS: Service Incendie Secours	378 665 €

SUBVENTIONS	218 991 €
Subventions associations et manifestations	51 353 €
Subventions CLIC, Office de Tourisme, AAA	137 638 €
Reversement de la Taxe de séjour	30 000 €

AUTRES CHARGES	196 201 €
Intérêts des emprunts et ligne de trésorerie	95 822 €
Dotations aux amortissements	90 062 €
Dépenses imprévues et services bancaires	10 317 €

DEPENSES REELLES	5 607 169 €
-------------------------	--------------------

Virement section investissement AC voirie	172 689 €
Virement section investissement	288 292 €

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BP 6 068 150 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BP

PRESTATIONS	66 760 €
Travaux sous mandat des communes	30 000 €
Subvention Programme d'Intérêt Général	33 760 €
Location chapiteaux	3 000 €

IMPOTS ET TAXES	2 991 459 €
Taxe d'Habitation	897 800 €
Taxe Foncière	752 723 €
Taxe Foncière sur le Non Bâti	328 200 €
Cotisation Foncière des Entreprises	650 114 €
Cotisation Valeur ajoutée des Entreprises	209 022 €
Taxes sur les Surfaces Commerciales	29 919 €
Imposition Forfaitaire sur Entreprises Réseaux	93 681 €
Taxe de séjour	30 000 €

TAXES ORDURES MENAGERES	1 290 110 €
Taxes Ordures Ménagères Lèze	734 409 €
Taxes Ordures Ménagères Arize	555 701 €

REMBOURSEMENTS SUR CHARGES	405 761 €
Mise à disposition de personnel	102 900 €
Remboursement EHPAD et XPLORIA	31 678 €
Attributions compensatrices négatives	51 271 €
Aides à l'emploi CAE	3 842 €
Remboursement SMECTOM et CC Volvestre	20 000 €
Loyers bâtiments et remboursement EHPAD	187 925 €
Remboursement sinistres et personnel	8 145 €

DOTATIONS ET ALLOCATIONS	722 506 €
Fonds National Péréquation des Ressources	135 000 €
Dotation ETAT au Fonctionnement de l'ETAT	204 623 €
Dotation ETAT au Fonctionnement bonifiée	200 529 €
Subventions Département/personnel, ISCRA	43 004 €
Allocations Compensatrices TP, TFNB et TF	139 350 €

AUTRES PRODUITS FINANCIERS	25 480 €
-----------------------------------	-----------------

RECETTES REELLES	5 502 076 €
-------------------------	--------------------

Valorisation comptable des travaux en régie	557 500 €
Subventions aux amortissements	8 574 €

Excédent de fonctionnement reporté	0 €
------------------------------------	-----

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT BP 6 068 150 €

Mesuré mais ambitieux

Des opérations nécessaires au développement

LE BUDGET PRINCIPAL EN INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BP		RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BP	
DEPENSES TRAVAUX DE VOIRIE	1 134 671 €	RECETTES TRAVAUX DE VOIRIE	965 468 €
Travaux de voirie	692 860 €	Subventions	792 779 €
Travaux sur ouvrages d'art	441 811 €	Attributions de Compensation Arize	172 689 €
TRAVAUX SOUS MANDATS DES COMMUNES	35 056 €	TRAVAUX SOUS MANDATS DES COMMUNES	38 426 €
Communes Arize Lèze	32 674 €	Participation des communes	5 752 €
Travaux sur gymnase de Lézat / Lèze	2 382 €	Subventions	32 674 €
TRAVAUX DECHETTERIE LEZAT ET LE FOSSAT	302 286 €	TRAVAUX DECHETTERIE LEZAT ET LE FOSSAT	119 936 €
		Subventions	119 936 €
TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUTAIRES	33 262 €	TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUTAIRES	20 000 €
		Subventions	20 000 €
MATERIEL: VOIRIE, SIGNALÉTIQUE ET DIVERS	67 680 €	MATERIEL: VOIRIE, SIGNALÉTIQUE ET DIVERS	29 904 €
		Subventions	29 904 €
LOGICIEL CADASTRE ET MATERIEL INFORM.	13 375 €	LOGICIEL CADASTRE ET MATERIEL INFORM.	6 876 €
		Subventions	6 876 €
MARE PEDAGOGIQUE XPLORIA	72 500 €	MARE PEDAGOGIQUE XPLORIA	47 500 €
		Subventions	47 500 €
ETUDES ET DIAGNOSTIC	152 140 €	ETUDES ET DIAGNOSTIC	32 033 €
PLUI, PIG, aide immobilier entreprises ...		Subvention PLUI, Ressoucerie, Méthanisation	32 033 €
REMBOURSEMENT ANNUITES D'EMPRUNTS	429 180 €	REMBOURSEMENT ANNUITES D'EMPRUNTS	134 147 €
		Remboursement voirie communes	134 147 €
TRAVAUX RIVIERE ARIZE SMBVA	7 457 €	VENTE BATIMENT ZONE D'ACTIVITE	155 000 €
ECRITURES DIVERSES	41 555 €	ECRITURES DIVERSES	179 301 €
Amortissements, subventions façades ...	21 731 €	Amortissements, subventions façades ...	
ECRITURE D'IMMOBILISATION ZAE DE LEZAT	56 293 €		
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	288 595 €	FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA	325 463 €
DEPENSES IMPREVUES	80 073 €	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	288 292 €
		AFFECTATION DE RESULTAT	391 777 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT BP	2 714 123 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT BP	2 714 123 €

Les Budgets annexes 2018

Une comptabilité distincte pour services annexes

BUDGET CONTRAT EDUCATIF LOCAL ARIZE-LEZE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 333 529 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 333 529 €
Financement services LEO LAGRANGE	1 321 416 €	Subvention du Budget Principal	865 159 €
Déficit de fonctionnement	12 113 €	Subventions CAF, CD09, Fonds d'amorçage	468 379 €
		Excédent de fonctionnement reporté	0 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	33 380 €	RECETTES D'INVESTISSEMENT	33 380 €
Achat minibus	33 380 €	Amortissements et excédent reporté	33 380 €

BUDGET HOTEL D'ENTREPRISE DE LEZAT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	184 960 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	184 960 €
Fournitures, entretien, assurance, tél, fibre ...	71 576 €	Subvention du Budget Principal	153 915 €
Mise à disposition de personnel	95 900 €	Location espaces coworking et Fab Lab	3 680 €
Emprunts	17 484 €	Subvention Fab Région	27 365 €
Déficit de fonctionnement reporté	0 €		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (avec R.A.R)	719 064 €	RECETTES D'INVESTISSEMENT (avec R.A.R)	719 064 €
Architecte et études	39 052 €	Subventions Région, Département, Etat, UE	688 143 €
Mobilier et matériel	89 805 €	Prêt relais subventions	85 389 €
Construction bâtiment et espaces extérieurs	290 660 €	Excédent reporté	0 €
Remboursement capital d'emprunts prêt	41 250 €	Affectation de résultats	30 921 €
Déficit d'investissement reporté	258 297 €		

BUDGET ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LEZAT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	376 851 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	376 851 €
Intérêt d'emprunts	7 420 €	Ventes de lots	69 467 €
Sortie de stock sur vente	369 431 €	Subvention du Budget Principal	13 141 €
		Variations en-cours production de biens	271 293 €
		Excédent reporté	22 950 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	425 724 €	RECETTES D'INVESTISSEMENT	425 724 €
Ecriture d'inventaire (terrains aménagés)	271 293 €	Subvention Budget Principal	56 293 €
Remboursement capital d'emprunts prêt	20 000 €	Ecriture d'inventaire (terrains aménagés)	369 431 €
Déficit reporté	134 431 €		

BUDGET COOPERATION EUROPEENNE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	47 987 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	47 987 €
Virement à la section d'investissement	32 968 €	Subventions, Etat, UEurope	47 987 €
Déficit reporté	15 019 €		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	32 968 €	RECETTES D'INVESTISSEMENT	32 968 €
Déficit d'investissement reporté	32 968 €	Virement section fonctionnement	32 968 €

BUDGET TRANSPORT A LA DEMANDE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	15 020 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	15 020 €
Facturation transporteur	15 020 €	Participation usagers	1 600 €
Déficit reporté	0 €	Subventions Région et Département	5 473 €
		Subvention Budget Principal	3 420 €
		Excédent de fonctionnement reporté	4 527 €
		RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 324 €
		Excédent reporté	5 324 €

Evolution de la fiscalité

L'impôt pour financer le transfert des charges

LES DIFFERENTES TAXES APPLIQUEES SUR NOS VALLEES

RAPPEL SUR LE MECANISME D'INTÉGRATION FISCALE PROGRESSIVE:

Depuis la fusion en 2017, la nouvelle communauté de communes a dû instaurer un mécanisme d'intégration fiscale progressive du taux des 3 Taxes afin que familles et entreprises des deux vallées aient le même niveau de contributions.

Cette convergence des taux sur les taxes des contribuables de l'Arize et de La Lèze est programmée pour 2020, cette transition implique par conséquent une différence de fiscalité suivant les tableaux ci-dessous:

TAUX ET VARIATION DES 3 TAXES ADDITIONNELLES

COMMUNES DE L'ARIZE	TAUX 2017	TAUX 2018
TAXE D'HABITATION	9,18 %	9,47 %
TAXE SUR FONCIER BATI	9,44 %	9,59 %
TAXE SUR FONCIER BATI	50,56 %	51,77 %

COMMUNES DE LA LEZE	TAUX 2017	TAUX 2018
TAXE D'HABITATION	6,49 %	7,45 %
TAXE SUR FONCIER BATI	6,22 %	7,18 %
TAXE SUR FONCIER BATI	36,11 %	40,93 %

MAINTIEN DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

le Taux de CFE de 34,61 % n'est pas modifié pour l'exercice 2018

TAXE GEMAPI: GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

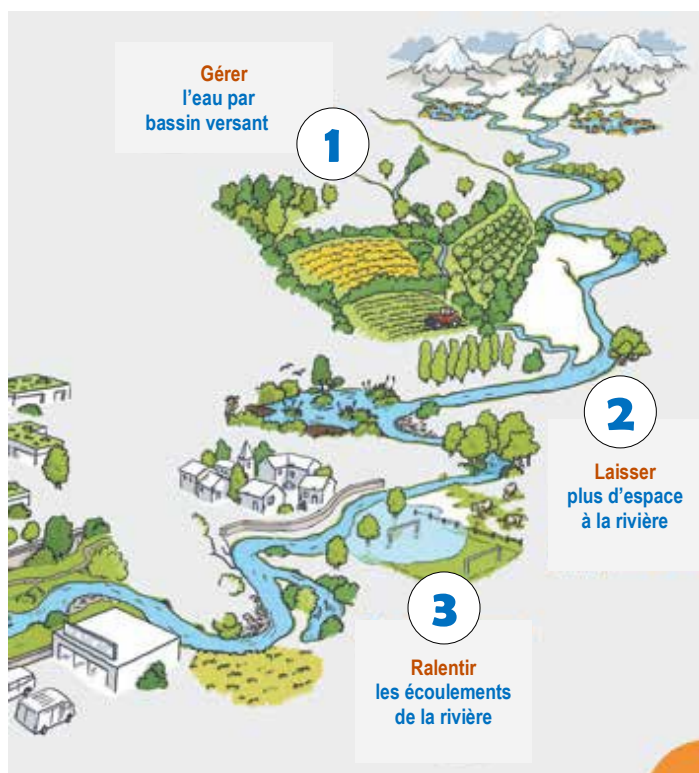
Depuis le 1^{er} janvier 2018, la communauté de communes s'est dotée de la compétence obligatoire baptisée GEMAPI pour « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »

Cette nouvelle compétence induit la mise en œuvre d'une taxe destinée à financer les ouvrages de protection contre les inondations, faciliter l'écoulement des eaux notamment par la gestion des sédiments, gérer des zones d'expansion des crues, gérer la végétation dans les cours d'eaux et leurs abords immédiats.

Ces missions ont été transférés aux syndicats de rivières de l'Arize (SMBVA) et de La Lèze (SMIVAL) qui élaborent un programme d'actions annuel dont le financement sera assuré par la taxe GEMAPI.

Le montant de cette taxe sera voté par le conseil communautaire et il pourra être revu chaque année suivant les opérations portées par les syndicats de rivières.

Le propriétaire riverain reste responsable de l'entretien courant du cours d'eau, de la préservation des milieux aquatiques situés sur ses terrains et de la gestion de ses eaux de ruissellement.



L'OFFICE DE TOURISME ARIZE LEZE

LES MISSIONS

Accueillir et conseiller les visiteurs.

Promouvoir les vallées.

Coordonner l'offre et fédérer les acteurs du tourisme.

Commercialiser des séjours pour les groupes.

LES EDITIONS

Guide découverte, terroir et gastronomie, guide hébergement, carnet de voyage, pass'accueil privilèges, carte touristique, topo guide de randonnées, brochures groupes, journal d'informations...

LA BOUTIQUE

Les produits locaux sont à l'honneur dans nos locaux. Retrouvez dès le 1er décembre de nombreuses idées cadeaux pour les fêtes de fin d'année: coffrets gourmands, artisanat local et gourmandises, cosmétiques...



L'OFFICE DE TOURISME EN DIRECT

Vous souhaitez être informé des animations mensuelles sur le territoire? N'hésitez pas à nous communiquer votre adresse mail pour recevoir le calendrier des festivités mois par mois.

www.tourisme-arize-leze.com



OFFICE DE TOURISME DES VALLÉES DE
L'ARIZE ET DE LA LÈZE

11 place du champ de mars,
09 290 LE MAS D'AZIL

05 61 69 99 90

informations@tourisme-arize-leze.com